

# 4 PARTICIPATION ET PRÉOCCUPATIONS DU MILIEU

## 4.1 PROGRAMME DE COMMUNICATION

Le projet minier Rose s'inscrit dans une démarche de développement durable qui vise notamment à prendre en considération l'environnement social et économique du milieu d'accueil (section 1.2) Dans cette perspective, l'acceptation par le milieu est une condition essentielle à la réalisation du projet.

Ce chapitre a pour objet de répondre aux demandes de la Directive pour le projet minier Rose lithium - tantale, préparé par la Direction générale de l'évaluation environnementale et stratégique du MDDELCC et aux Lignes directrices relatives à l'ÉIE du projet, préparée par l'ACEE (MDDELCC, 2017 et ACEE, 2012). Ces demandes concernent les préoccupations, opinions et réactions des communautés locales incluant une présentation des consultations effectuées et des principaux éléments du plan d'information et de participation publique.

CEC a mis en œuvre un programme de communication axé sur la participation des populations concernées par le projet. Il s'adresse principalement aux Cris et aux Jamésiens.

Le programme de communication vise les objectifs suivants :

- Informer les publics concernés par le projet et recueillir leurs préoccupations afin de les intégrer dans le développement du projet.
- Diffuser les résultats des études sur le terrain.

Cette approche, qui intègre le savoir traditionnel, a aussi pour objectif de faciliter l'intégration harmonieuse du projet dans le milieu d'accueil.

Plusieurs moyens ont été mis en œuvre pour atteindre les objectifs du programme de communication. Les principales activités de communication ont été réalisées d'une part par le promoteur depuis 2011 jusqu'à ce jour, et d'autre part, par WSP<sup>1</sup> en 2011 et en 2012 dans le cadre des activités de cueillette d'informations et de données d'inventaire du milieu humain. Ces activités de communication comprennent :

- des rencontres avec les autorités politiques du milieu autochtone : représentants du Gouvernement de la nation Crie (« GNC », anciennement l'« ARC », l'Administration régionale Crie) et des communautés d'Eastmain et de Nemaska;
- des rencontres avec les intervenants socioéconomiques des communautés d'Eastmain et de Nemaska;
- des rencontres avec les représentants municipaux et socioéconomiques de la Jamésie;
- une présentation publique d'information sur le projet;
- des groupes de discussion auprès des membres de la communauté d'Eastmain;

---

<sup>1</sup> GENIVAR en 2011-2012.

## 4-2

→ des entrevues auprès des utilisateurs cris du territoire de la communauté de Nemaska et de Waskaganish.

Également, le maître de trappage du terrain où se trouve le site du projet (RE1) a été rencontré à plusieurs reprises afin de l'informer de l'évolution du projet sur une base régulière.

## 4.2 MILIEU AUTOCHTONE

### 4.2.1 RENCONTRES DES AUTORITÉS POLITIQUES

Au début du projet, le président de CEC a rencontré les autorités politiques des communautés cries d'Eastmain et de Nemaska afin de présenter l'entreprise ainsi que le projet minier Rose lithium - tantale. Une première rencontre a eu lieu le 4 juillet 2011 à Val-d'Or avec le chef de la Nation d'Eastmain, et une seconde le 8 juillet 2011 avec le chef de la Nation de Nemaska.

Le 14 juillet 2011, le président de CEC s'est rendu dans la communauté d'Eastmain afin de présenter le projet au Conseil de la Nation. Lors de cette rencontre, un document PowerPoint a été utilisé pour présenter les aspects techniques du projet, les principales étapes de réalisation de l'étude d'impact et des volets qui y sont étudiés (voir l'annexe 4-1). Pour la communauté de Nemaska, deux rencontres ont eu lieu entre le président de CEC et l'agent de développement économique de la Nation afin de discuter des aspects économiques et sociaux liés au projet. Ces deux rencontres se sont tenues à Val-d'Or, l'une le 20 juillet et l'autre le 13 septembre 2011.

Plusieurs autres rencontres ont eu lieu entre CEC et les autorités politiques du milieu autochtone, notamment dans le cadre des discussions de l'entente sur les répercussions et les avantages (« ERA ») en lien avec le projet minier Rose lithium – tantale. Ainsi, CEC a rencontré le GNCrie une première fois en mai 2011 afin d'amorcer les discussions relatives à l'ERA. Les discussions sur ce sujet ont par la suite réunies, à une dizaine de reprises depuis 2012, CEC, la Nation crie d'Eastmain, le Grand Conseil des Cris (Eeyou Istchee) et le GNC. Il est à noter qu'un représentant de la communauté crie de Nemaska était présent à titre d'observateur à plusieurs de ces rencontres. D'autres rencontres sont prévues au début 2018 pour finaliser l'ERA. Ces rencontres continuent les échangent entre les autorités d'Eastmain et Nemaska quant à l'efficacité des mesures d'atténuation ou de bonification comprises dans l'ÉIE. En février 2018, les maîtres de trappage des communautés de Nemaska et de Waskaganish ont été rencontrés pour recueillir leurs préoccupations et attentes face au projet. Ces consultations ont été organisées avec la collaboration du GNC.

### 4.2.2 PRÉSENTATION PUBLIQUE D'INFORMATION SUR LE PROJET

Le 6 septembre 2011, CEC a présenté le projet dans la communauté d'Eastmain au cours de l'Assemblée générale annuelle. La démarche avait l'objectif de présenter le projet à toute la communauté. Lors de cette rencontre, CEC a utilisé le document PowerPoint qui avait été présenté au Conseil de bande d'Eastmain (voir l'annexe 4-1).

### 4.2.3 RENCONTRES D'INTERVENANTS SOCIOÉCONOMIQUES

En 2012, des entrevues ont été réalisées par des anthropologues auprès d'intervenants œuvrant dans les secteurs économique, social, culturel, de la santé et de l'environnement sur le territoire de la communauté d'Eastmain. Des entrevues ont également eu lieu avec des intervenants œuvrant dans les secteurs de l'environnement, de la santé, de l'économie, de la sécurité publique, de l'enseignement et des activités de chasse, pêche et de piégeage à Nemaska.

Ainsi, en février et en avril, douze intervenants du milieu socioéconomique ont été rencontrés à Eastmain (voir le tableau 4-1). Ces rencontres ont eu lieu aux bureaux du Conseil de la Nation d'Eastmain ou au lieu de travail de certains intervenants. Par la suite, les 12 et 13 avril de même que les 12 et 13 juin, sept intervenants du milieu ont été rencontrés à Nemaska.

La grille d'entrevue utilisée pour ces rencontres est présentée à l'annexe 4-2.

Mentionnons par ailleurs qu'en plus des rencontres réalisées en 2012 par des anthropologues auprès d'intervenants du milieu autochtone, CEC a poursuivi et maintenu jusqu'à aujourd'hui des contacts réguliers avec divers intervenants d'organismes avec l'objectif de bien arrimer le projet avec les attentes et préoccupations du milieu autochtone.

**Tableau 4-1 Intervenants cris rencontrés en 2012**

Nom	Titre	Organisme	Date
<b>Communauté d'Eastmain</b>			
Redfern Mark-Stewart	Directeur général	Corporation de développement Wabannutao Eeyou (« CDWE »), Eastmain	27 février 2012
John Brown	Agent de développement économique	Service de développement économique d'Eastmain	28 février 2012
Betty Tomatuk	Chef adjointe	Conseil des jeunes de la Nation d'Eastmain	28 février 2012
Denise Brown	Agente de l'emploi	Développement des ressources humaines cris d'Eastmain	28 février 2012
Stanley Gilpin	Directeur	Service de l'habitation d'Eastmain	28 février 2012
Winnie Stoken Mary Shanoush	Membres	Conseil des aînés d'Eastmain	29 février 2012
Ronnie Gilpin	Directeur	Service des projets spéciaux d'Eastmain	29 février 2012
Johanne Cheezo	Directrice	Services de la santé publique d'Eastmain	1 <sup>er</sup> mars 2012
Ivan Gilpin	Lieutenant	Services de police d'Eastmain	2 avril 2012
Francine Moses	Travailleuse pour le PNLAADA à Eastmain	Conseil cri de la santé et des services sociaux de la Baie-James (« CCSSBJ ») – Programme national de lutte contre l'abus de l'alcool et des drogues chez les Autochtones (« PNLAADA »)	3 avril 2012
Daniel Mark-Stewart	Agent	Département de la santé environnementale d'Eastmain	4 avril 2012
<b>Communauté de Nemaska</b>			
Stella Wapachee	Directrice	Centre de bien-être de Nemaska	12 avril 2012
Steven Neeposh	Agent local	Association des trappeurs cris, Nemaska	13 avril 2012
George Wapachee	Directeur des opérations	Conseil de bande de Nemaska	12 juin 2012
Robert Kitchen		Service de développement économique de Nemaska	13 juin 2012

## 4-4

Nom	Titre	Organisme	Date
Matthew Tanoush		Service du territoire et de l'environnement de Nemaska	13 juin 2012
Lilian Diamond	Directrice	École Luke Mettaweskum	13 juin 2012
Claude Coonishish	Directeur	Service de police de Nemaska	13 juin 2012

### 4.2.4 GROUPES DE DISCUSSION

Des groupes de discussion ont eu lieu dans la communauté d'Eastmain auprès de femmes, d'hommes et de jeunes afin de documenter leurs attentes et préoccupations concernant le développement minier sur le territoire de la communauté. Ces groupes de discussion ont été créés dans le cadre d'une étude d'impact pour un projet minier similaire à celui de CEC, également en cours de développement sur le territoire d'Eastmain.

À la demande des autorités locales, et avec l'aval des promoteurs des deux projets, les informations recueillies lors de ces activités ont été partagées entre les équipes attirées aux deux projets, dans le but d'éviter de répéter le même exercice, sur le même sujet, auprès des mêmes personnes de la communauté et de surcroît, au cours de la même période. Il a également été convenu de partager l'information recueillie auprès des intervenants de la communauté. Ainsi, trois groupes, somme toute restreints considérant l'objectif initial de former des groupes de dix à douze personnes, ont été rencontrés par des anthropologues entre le 22 et le 24 février 2012, soit un groupe de trois femmes, un autre de trois hommes ainsi qu'un groupe de six jeunes.

La grille d'entrevue utilisée pour ces rencontres est présentée à l'annexe 4-3.

Il est à noter que des rencontres ont eu lieu avec des groupes de discussion au cours de l'été 2017 afin de poursuivre les échanges avec la communauté d'Eastmain dans le cadre du projet. Plus précisément, les groupes de discussion rencontrés par CEC étaient les suivants : le comité local des mines, les jeunes et les aînés.

### 4.2.5 UTILISATEURS DU TERRITOIRE

Des entrevues ont été réalisées par des anthropologues auprès des utilisateurs du territoire d'accueil du projet. Ainsi, les maîtres de trappage des quatre terrains de trappage inclus dans l'aire d'étude, soit les terrains RE1, R10, R16 et R19 ont été rencontrés ainsi que dix autres utilisateurs du terrain RE1 sur lequel sont situées les infrastructures projetées du projet minier Rose (voir le tableau 4-2). Le terrain RE1 est situé sur le territoire de la communauté d'Eastmain, tandis que les terrains R16 et R19 se trouvent sur le territoire de la communauté de Nemaska et le terrain R10 sur celui de la communauté de Waskaganish.

Préalablement aux entrevues, les participants étaient appelés à signer un formulaire de consentement indiquant qu'il consentait à ce que l'information donnée soit utilisée pour la rédaction de l'ÉIE du présent projet. De type semi-dirigé, les entrevues ont été conduites en anglais lorsque les participants étaient à l'aise avec cette langue ou en cri. Dans ce dernier cas, un membre de la communauté agissait comme interprète. Le formulaire de consentement et la grille d'entrevue sont présentés à l'annexe 4-4.

Mentionnons qu'à la suite des entrevues, le corpus des données recueillies a servi à la rédaction, en version préliminaire, d'une synthèse des informations obtenues sur l'utilisation du territoire et d'une carte d'inventaire regroupant les données de chacun des quatre terrains de trappage de la zone d'étude. Les synthèses préliminaires ont été transmises aux maîtres de trappage pour validation, puis ont été ajustées

en fonction des commentaires obtenus des utilisateurs. Les connaissances traditionnelles des utilisateurs du territoire ont donc été utilisées afin de décrire le milieu actuel dans lequel s'insère le projet. De plus, les informations obtenues lors de ces rencontres ont permis de localiser certains secteurs considérés comme sensibles et/ou d'intérêt pour lesquels il était important de réduire au plus possible les impacts potentiels du projet. Ainsi, CEC a intégré ces données dans le développement du projet, notamment dans le choix de l'emplacement retenu pour l'aménagement de certaines infrastructures.

Lors des rencontres effectuées dans le milieu, l'importance de préserver les cours d'eau et les plans d'eau constituait une préoccupation soulevée par plusieurs personnes rencontrées. Dans le cadre du développement du projet, CEC a fait en sorte d'éviter, lorsque possible, de positionner des infrastructures et des installations dans les cours d'eau et les plans d'eau. Cet aspect a donc été intégré lors de la planification de la conception du projet.

Il est à noter que les utilisateurs du territoire fréquentent peu le secteur du projet, notamment en raison du fait que ce dernier se trouve à une distance importante de leur communauté respective et que les coûts de transport pour s'y rendre sont assez élevés. Cela signifie donc que les utilisateurs du territoire prélèvent peu de ressources dans le secteur du projet pour des fins de subsistance. Pour cette raison, une évaluation des risques toxicologiques n'est pas nécessaire. De plus, précisons que les cours d'eau et les plans d'eau qui sont situés dans le secteur du projet sont également peu fréquentés par les utilisateurs. Les cours d'eau qui s'y trouvent ne sont pas considérés comme des voies navigables, notamment en raison de fait que plusieurs d'entre eux sont de faible taille et de nature intermittente. Ainsi, aucun impact sur la navigation n'est donc appréhendé dans le cadre de ce projet.

**Tableau 4-2 Rencontres des utilisateurs du territoire – Communautés d'Eastmain, de Nemaska et de Waskaganish**

Statut	Terrain de trappage	Lieu de la rencontre	Date
Maître de trappage	R10	Campement Siibii, Waskaganish Bureaux du conseil de la Nation de Waskaganish	27 octobre 2011 16 février 2018
Maître de trappage et sept utilisateurs du terrain de trappage	RE1	Bureaux du conseil de la Nation d'Eastmain	28 février 2012
Trois utilisateurs du terrain de trappage	RE1	Bureaux du conseil de la Nation d'Eastmain	29 février 2012
Maître de trappage et utilisateurs du terrain de trappage	R19	Bureaux du conseil de la Nation de Nemaska Montréal Val-d'Or	12 avril 2012 25 avril 2012 8 février 2018
Maître de trappage et utilisateurs du terrain de trappage	R16	Bureaux du conseil de la Nation de Nemaska Bureaux du conseil de la Nation de Waskaganish	11 avril 2012 16 février 2018

Les principaux objectifs de cette rencontre seront de présenter le projet et ses principales composantes, les impacts potentiels du projet (négatifs et positifs) ainsi que les mesures d'atténuation et de bonification qui seront mises en place afin de limiter les impacts négatifs potentiels et accroître les impacts positifs potentiels.

## 4.2.6 PRÉOCCUPATIONS ET ATTENTES DES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES

### 4.2.6.1 INTERVENANTS DU MILIEU ET GROUPES DE DISCUSSION

La majorité des intervenants rencontrés se sont montrés favorables au projet, surtout en raison des perspectives d'emplois pour les jeunes, mais sous réserve de protéger et de respecter l'environnement. Tous ont exprimé certaines réserves ainsi que des préoccupations et attentes relatives à une réelle participation des membres de la communauté au projet, à la maximisation des retombées positives du projet pour la communauté, ainsi qu'à l'importance d'une gestion efficace des effets sur l'environnement. Trois intervenants ont émis des réserves face au développement du territoire en général qui, selon eux, n'apporte que des bénéfices à court terme et altère le territoire et l'identité crie.

Les préoccupations et attentes des intervenants cris sont abordées par grand thème dans le texte qui suit et regroupées au tableau 4-3.

#### Environnement et utilisation du territoire

La grande majorité des intervenants rencontrés ont exprimé des préoccupations concernant les effets potentiels des activités minières sur l'environnement. Il s'agit d'une préoccupation majeure et généralisée. Les craintes d'un désastre environnemental sont élevées. On appréhende particulièrement la contamination des eaux de surface et souterraines du territoire par l'utilisation de produits chimiques et toxiques lors des activités minières. On craint aussi les effets sur la santé des gens et des travailleurs, associés entre autres à la poussière et à la qualité de l'air à proximité du site minier, ainsi que les effets sur les poissons, les animaux et les plantes. Deux intervenants sont d'avis qu'une mine souterraine serait moins dommageable pour l'environnement qu'une mine à ciel ouvert. Certains ont noté l'importance d'avoir un bon plan de fermeture, même si quelques-uns sont sceptiques quant à la réelle possibilité de remettre en état un site minier.

Sept intervenants sont inquiets des effets de l'exploitation minière sur les activités traditionnelles pratiquées sur le territoire, qui pourraient être perturbées par la transformation du territoire, le déplacement des populations animales ou la transformation de la qualité des ressources.

Les intervenants de Nemaska, qui sont davantage concernés, dans le cadre de ce projet, par la circulation de la machinerie lourde sur les routes empruntées par les membres de la communauté (route du Nord et route Nemiscau-Eastmain-1), se sont dits préoccupés par les risques accrus d'accidents de la route durant la période d'exploitation de la mine. Selon eux, ces risques d'accidents sont non seulement liés à la présence de la machinerie lourde sur les routes qui pourrait entraîner des collisions, mais aussi aux dommages causés aux routes. Certains intervenants d'Eastmain ont aussi soulevé ces préoccupations, mais ils étaient quant à eux concernés par la circulation sur la route de la Baie-James.

Le tiers des intervenants rencontrés sont préoccupés par le développement rapide et intensif, minier et autre, que connaît le territoire cri. Les effets cumulatifs de ces projets qui transforment le territoire ont un impact sur le mode de vie et l'identité crie. Les intervenants partagent un sentiment de perte et d'impuissance face à ce modèle de développement trop rapide et sans vision à long terme, selon certains. Une inquiétude a aussi été exprimée par certains du fait qu'il semble impossible de prévoir tous les effets, préalablement à la réalisation d'un projet, ainsi que les effets cumulatifs des différents projets.

#### Emploi et formation

La création d'emplois, surtout pour les jeunes, prévue dans la foulée du projet minier est sans contredit le principal aspect positif perçu par la majorité des intervenants. En effet, le taux d'inactivité élevé,

particulièrement chez les jeunes, est une situation commune aux communautés de Nemaska et d'Eastmain.

La perspective de création d'emplois pour la population est toutefois toujours accompagnée, dans les commentaires de pratiquement tous les intervenants rencontrés, d'attentes face à des modalités de formation et de critères d'employabilité à mettre en œuvre afin de s'assurer que les gens intéressés par les emplois à la mine puissent réellement en profiter. Plusieurs intervenants mentionnent notamment la nécessité d'offrir des formations en fonction des emplois qui seront disponibles dans le cadre du projet et adaptées à la réalité des jeunes autochtones. Ces formations devraient être données dans les communautés, en amont du projet, et tenir compte du fait que la plupart des Cris d'Eastmain et de Nemaska ne parlent pas bien le français et n'ont pas complété un niveau d'étude élevé (la majorité des gens n'ont pas de diplôme d'études secondaires). Un autre aspect à prendre en compte lors de la définition des modalités de formation est la réalité de plusieurs jeunes Cris qui ont des responsabilités familiales. Des intervenants proposent d'ailleurs de consulter la population afin de cerner les obstacles à la formation et à l'employabilité des Cris afin de tenir compte de contraintes sociales et culturelles notamment, lors de l'élaboration d'ententes entre la minière et la communauté. Selon eux, ces ententes devraient d'ailleurs garantir un maximum d'emplois pour les Cris.

Le problème de rétention des Cris à l'emploi a aussi été abordé par quelques intervenants qui sont d'avis que les horaires de travail devraient être adaptés à la réalité crie et ainsi permettre des retours fréquents dans la communauté ou des congés lors d'événements particuliers comme la chasse à l'oie. Quelques-uns ont aussi abordé la nécessité de prévoir des mécanismes d'orientation et de soutien en milieu de travail pour les travailleurs cris à la mine. À titre d'exemple, mentionnons comme mesure retenue par CEC afin de favoriser la conciliation famille-travail l'horaire de travail qui sera en vigueur à la mine. L'horaire de travail prévu sera de 14 jours de travail consécutifs suivi de 14 jours de congé consécutifs (communément appelé 14/14) limitant ainsi, pour le travailleur, le temps passé à l'extérieur de son milieu familial et pour sa famille, le temps d'absence d'un de ses membres. Le développement du projet a donc pris en considération cette sensibilité à l'égard de l'éloignement familial en adaptant les conditions de travail des travailleurs. Un autre exemple concerne la conciliation entre l'horaire de travail prévu et certains événements d'importance culturelle pour les Cris, dont la chasse à la sauvagine et la chasse à l'orignal. Afin de permettre aux travailleurs cris de participer à ces chasses, les horaires de travail seront établis avant le début de ces chasses et des journées de vacance seront autorisées. Par ailleurs, pendant ces périodes de la chasse à la sauvagine au printemps et de la chasse à l'orignal à l'automne, CEC prendra des mesures visant à limiter les dérangements potentiels. CEC limitera dans la mesure du possible les activités les plus bruyantes à proximité des secteurs de chasse identifiés préalablement de concert avec les utilisateurs. En procédant ainsi, CEC limite les répercussions possibles du projet sur le déroulement de certaines activités traditionnelles d'importance chez les Cris.

Trois intervenants ont mentionné que si la connaissance du français est exigée comme langue de travail pour les Cris, la majorité d'entre eux ne pourront remplir les conditions d'employabilité. À cet effet, CEC veillera à ce qu'il y ait toujours un agent d'intégration ayant la connaissance des langues française, anglaise et crie. Cette ressource professionnelle favorise l'employabilité de travailleurs cris ainsi que leur rétention dans les différents postes qu'ils occuperont.

#### Diffusion de l'information sur le projet

Un besoin d'être abondamment informé sur différents aspects du projet minier a été exprimé par la majorité des intervenants rencontrés. Des suggestions ont également été faites, par certains, sur les modalités qui devraient être respectées afin d'assurer une communication efficace entre la minière et la communauté. Plusieurs proposent notamment la mise en poste d'un agent de liaison, engagé dans la communauté, et qui permettrait un lien direct et permanent. Dans le cadre de la mise en œuvre de son projet et en réponse à cette préoccupation soulevée par divers intervenants rencontrés, CEC a engagé un agent de liaison ayant la connaissance des langues française, anglaise et crie. Provenant de la Nation

crie d'Eastmain, cet agent de liaison a comme mandat de maintenir une communication constante et transparente entre la mine et la communauté. Il est également la personne ressource à contacter pour toutes éventuelles demandes d'informations ou de questions à l'égard du projet. On souligne aussi l'importance de consulter la population et de transmettre l'information en amont du projet afin de ne pas mettre la population devant des faits accomplis.

Les demandes d'information portaient surtout sur les effets et les enjeux environnementaux, sur les activités d'exploitation et les procédés d'extraction et de gestion des résidus miniers et des eaux usées, sur les questions de santé et sécurité sur le site minier, sur les mesures prévues afin d'atténuer les effets et sur le plan de fermeture. On mentionne aussi l'importance de transmettre à la communauté les résultats des études effectuées dans le cadre du projet. On mentionne aussi l'importance de transmettre à la communauté les résultats des études effectuées dans le cadre du projet, ce à quoi, CEC s'engage de respecter.

#### Retombées économiques et sociales et participation des Cris

Quatre intervenants ont souligné l'importance, pour CEC, d'assurer un partenariat économique à long terme avec la communauté, et non seulement à travers les salaires payés aux Cris qui travaillent pour la minière. On mentionne par exemple le soutien à la création d'entreprises, ou encore le financement de projets permettant le développement social, économique et culturel. Ceci permettrait notamment d'éviter le phénomène de « *boom and bust* ».

Également, quatre intervenants ont souligné l'importance d'assurer une répartition équitable des retombées économiques du projet dans le milieu, et ce, afin d'éviter de créer des tensions ou des divisions entre les membres d'une communauté, par exemple lors de l'attribution de contrats ou d'emplois.

Mentionnons que CEC est en accord avec la position du milieu concernant les retombées économiques et sociales et la participation des Cris dans le cadre du projet et que ces aspects font partie intégrante de l'ERA qui devrait être finalisée au début 2018 (voir la section 4.5).

#### Conditions et environnement de travail

La majorité des intervenants rencontrés ont abordé la problématique de la consommation de drogues et d'alcool, une situation qui demeure un enjeu majeur dans les communautés cris. Tous les intervenants qui se sont exprimés sur la question sont d'avis que l'alcool ne devrait pas être disponible sur les campements de travailleurs. Les aînés rencontrés appréhendent aussi des problèmes sociaux qui pourraient résulter de la consommation d'alcool par des travailleurs cris si le travail implique un éloignement prolongé de la communauté. À la suite des rencontres tenues dans le milieu et plus particulièrement concernant la préoccupation soulevée par plusieurs personnes rencontrées relativement à l'alcool, le camp minier sera un « *dry camp* », c'est-à-dire que la vente et la possession d'alcool seront interdites. De plus, des programmes de sensibilisation des employés à la pratique de saines habitudes de vie seront mis en place.

Trois intervenants ont soulevé la question des relations entre les travailleurs cris et allochtones dans les campements de travailleurs. Ils se réfèrent à l'expérience vécue dans d'autres campements où des Cris ont vécu des situations de discrimination et de racisme. Une intervenante recommande d'ailleurs de prendre cette problématique en compte dans la gestion des campements de travailleurs.

Certaines problématiques associées aux salaires élevés pour les emplois à la mine ont été soulevées par quelques intervenants. Ainsi, certains appréhendent l'augmentation de la consommation d'alcool par des individus plus vulnérables, ou encore des difficultés de gestion du revenu familial, comme le



surendettement. Un intervenant a aussi mentionné le fait que les salaires élevés à la mine, pour des emplois qui ne nécessitent pas de longues études, peut avoir pour conséquence une dévalorisation de l'éducation par les jeunes.

Le tiers des intervenants rencontrés appréhende aussi le phénomène qui s'est confirmé à quelques reprises dans le cas d'autres projets ailleurs sur le territoire, et qui consiste au drainage de travailleurs qualifiés de la communauté vers les campements de travailleurs, compte tenu des salaires élevés, même s'il s'agit souvent d'emplois à court terme.

#### 4.2.6.2 UTILISATEURS DU TERRITOIRE

Les quatre maîtres de trappage rencontrés s'attendent à être tenus informés et consultés sur les activités prévues dans le cadre des différentes études environnementales et autres prévues dans le cadre du projet, afin d'y participer et d'éviter certains impacts sur l'utilisation du territoire. Les maîtres de trappage des terrains RE1 et R19 voudraient aussi pouvoir effectuer des contrats de déboisement qui seront requis sur le site du projet.

Presque tous les utilisateurs rencontrés sont d'avis que le développement minier sur le territoire peut avoir des impacts positifs pour les Cris, pourvu que ces derniers puissent profiter des emplois disponibles et que tout soit mis en œuvre afin de protéger l'environnement. Quelques-uns ont d'ailleurs pris en exemple les façons de faire de la mine d'or Éléonore, avec la communauté cri de Wemindji, qui avait soutenu des programmes de formation offerts dans la communauté et en milieu de travail, c'est-à-dire sur le site minier. Le maître de trappage du terrain R19 croit que le fait de garantir un certain nombre d'emplois pour les Cris serait un bon incitatif pour ces derniers à suivre et terminer une formation.

Les principales préoccupations et interrogations des utilisateurs ont trait aux impacts environnementaux des activités minières. On se dit aussi ignorant de ce qu'est une mine à ciel ouvert et ce qu'une telle exploitation implique comme infrastructures. Les gens ont donc exprimé un grand besoin d'être informés. Les maîtres de trappage des terrains R19 et RE1 ont d'ailleurs proposé l'emploi d'un agent de liaison afin d'assurer un canal d'information et d'échange continu et permanent entre la minière et la communauté. Tel que mentionné précédemment, un agent de liaison trilingue (français, anglais et cri) a été embauché par CEC afin de faciliter la communication et surtout, d'acheminer les informations aux personnes concernées. De par ses connaissances linguistiques, cet agent de liaison est en mesure de traduire les informations nécessaires et d'assurer leur juste compréhension dans le milieu.

Le maître de trappage du terrain R19 a aussi exprimé une préoccupation relative à la sécurité des utilisateurs lors de la période d'exploitation de la mine. Il croit qu'un mécanisme de communication devrait être mis en œuvre afin de tenir informés les utilisateurs des différentes activités (ex. : horaire des dynamitages, sondages, etc.). À cet égard, l'embauche d'un agent de liaison permet d'assurer la transmission des informations relatives aux activités de la mine afin d'assurer, entre autres que les utilisateurs du territoire soient tenus informés, au préalable, des activités à venir.

Les maîtres de trappage R10 et R16 de Waskaganish ont exprimé leurs craintes concernant la qualité des eaux rejetées. Ils s'inquiètent du débordement des fossés lors d'événements climatiques et de la performance et disponibilité de l'usine de traitement, sachant que les eaux rejetées par la minière seront déversées sur leur territoire. Parmi les autres informations demandées et les préoccupations exprimées, notons :

- la présentation du plan de fermeture;
- l'aspect visuel du site d'une mine à ciel ouvert dans le paysage;
- la gestion des résidus miniers;

## 4-10

- le traitement des eaux;
- la contamination des eaux et du territoire;
- les déversements toxiques;
- dérangement par le trafic aérien si l'aéroport d'Opinaca est utilisé;
- les impacts de la circulation de la machinerie lourde sur la route Nemiscau-Eastmain-1 (sécurité et qualité de l'air).

La présence de plusieurs travailleurs allochtones à la mine fait aussi souhaiter aux maîtres de trappage des terrains RE1, R16 et R19, qu'un certain contrôle soit exercé sur les activités de chasse et pêche des travailleurs notamment par la mise en place d'une structure de contrôle comme la Weh-Sees Indohoun, élaborée dans le cadre des projets d'Hydro-Québec (notamment lors de la construction des projets hydroélectriques de l'Eastmain-1 et de l'Eastmain-1-A – Sarcelle – Rupert) et gérée, depuis 2015, par le Sous-comité Weh-Sees Indohoun créé par le Comité conjoint de chasse, de pêche et de piégeage (« CCCPP »).

Tableau 4-3 Préoccupations et attentes des intervenants et groupes de discussion autochtones rencontrés en 2012

	Effets sur l'environnement et l'utilisation du territoire	Effets cumulatifs de différents projets	Modalités et critères de formation et d'embauche	Création d'emplois	Diffusion de l'information sur le projet, ses effets et les mesures d'atténuation	Problématiques sociales (alcool, drogues)	Relations entre travailleurs cris et autochtones	Problèmes sociaux liés au travail à la mine	Conditions et environnement de travail des travailleurs cris à la mine	Déplacement de travailleurs qualifiés dans la communauté au profit de la minière	Retombées économiques et participation des Cris	Répartition équitable des retombées dans la communauté	Implication sociale de la minière dans la communauté
<b>Entrevues avec des représentants d'organismes</b>													
Corporation de développement Wabannutao Eeyou (« CDWE »), Eastmain	•		•	•	•	•	•	•	•	•	•		
Service de développement économique d'Eastmain	•		•		•			•		•		•	
Conseil des jeunes de la Nation d'Eastmain			•	•								•	
Développement des ressources humaines cris d'Eastmain	•		•	•	•	•		•					
Service de l'habitation d'Eastmain	•	•	•	•	•	•		•	•	•		•	
Conseil des aînés d'Eastmain			•	•	•	•		•					
Service des projets spéciaux d'Eastmain	•	•	•		•	•		•	•	•			•
Services de la santé publique d'Eastmain	•	•	•	•				•	•	•			•
Services de police d'Eastmain				•	•	•		•					
Conseil cri de la santé et des services sociaux de la Baie-James (« CCSSBJ ») - PNLAADA	•	•	•	•	•	•	•	•	•				•
Département de la santé environnementale d'Eastmain	•	•	•	•	•			•	•			•	
Centre de bien-être de Nemaska	•	•	•	•	•	•		•	•		•		•
Association des trappeurs cris, Nemaska	•		•	•	•	•	•	•			•		
Service des opérations, communauté de Nemaska,	•			•	•	•					•		
Service de développement économique de Nemaska	•	•	•	•		•		•			•		
Service du territoire et de l'environnement de Nemaska	•		•	•	•	•		•	•		•		
École Luke Mettaweskum de Nemaska	•				•	•		•	•				
Service de police de Nemaska	•				•	•		•	•				
<b>Groupes de discussion</b>													
Femmes	•	•	•		•			•					
Hommes	•		•	•		•		•	•	•			
Jeunes	•			•									



Un utilisateur ainsi que le maître de trappage du terrain RE1 sont préoccupés par ce qu'il adviendra des castors qui se trouvent dans l'aire du projet. Le maître de trappage propose de faire un trappage intensif du castor dans l'aire du projet et de rémunérer les trappeurs pour les huttes trappées.

Finalement, un autre utilisateur s'inquiète des relations entre travailleurs allochtones et cris sur les campements de travailleurs et propose de mettre en œuvre un processus afin d'assurer de bons rapports et ainsi aider à la rétention de travailleurs cris. À cet effet, des mesures de sensibilisation à la culture crie et au mode d'occupation des utilisateurs du territoire pour les travailleurs non Cris de la mine seront mises en place afin de permettre une meilleure cohabitation des réalités culturelles.

## 4.3 MILIEU ALLOCHTONE

### 4.3.1 DÉMARCHE DE CONSULTATION

En milieu jamésien, des entrevues ont été réalisées à Matagami en mai 2012 auprès d'intervenants des secteurs de l'administration municipale, du développement économique, du développement et de la gestion du territoire et de la gestion des ressources naturelles (voir le tableau 4-4). Ces entrevues ont permis de répertorier les préoccupations et attentes des Jamésiens à l'égard du projet et du développement minier en général sur le territoire.

Les guides d'entrevues utilisés pour les rencontres avec les intervenants de la Jamésie sont regroupés à l'annexe 4-5.

**Tableau 4-4 Rencontres des intervenants du milieu jamésien**

Nom	Titre	Organisme	Date
Stéphane Simard	Directeur général et greffier	Municipalité de Baie-James	15 mai 2012
Guylaine Marin	Directrice, développement économique et touristique et trésorière adjointe		
Mathieu Séguin	Directeur des travaux publics		
Gérald Pichette	Inspecteur municipal		
Alain Coulombe	Directeur général adjoint et directeur du développement économique	Société de développement de la Baie-James	15 mai 2012
André Brunet	Directeur	Conférence régionale des élus de la Baie-James Centre local de développement de la Baie-James	14 mai 2012
Sonia Marcoux	Agent de recherche	Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire de la Baie-James	14 mai 2012
Guy Bourgeois	Agent de chantier	COMAX Nord (Comité de maximisation des retombées économiques du Nord-du-Québec)	14 mai 2012

### 4.3.2 PRÉOCCUPATIONS ET ATTENTES DES INTERVENANTS JAMÉSIENS

Les intervenants du milieu jamésien sont clairement en faveur du développement minier dans leur région, mais tous ont souligné l'importance de mettre en place des conditions de développement afin d'assurer et de maximiser les retombées socioéconomiques positives pour la Jamésie. Les préoccupations et attentes des intervenants jamésiens sont abordées par grand thème dans le texte qui suit et regroupées au tableau 4-5.

#### Enjeux de la formation et de l'embauche

Au moment de réaliser les entrevues en 2012, la présence des multiples projets miniers en développement sur le territoire faisait en sorte que tous les intervenants rencontrés étaient d'avis que les compagnies minières devront faire face à une pénurie de main-d'œuvre. Elles devront par le fait même, être les plus attirantes possible en regard des conditions de travail afin d'attirer les travailleurs et étudiants chez elles. Certaines compagnies vont même jusqu'à financer les études de leurs futurs travailleurs. Cet élément, jumelé à la réalité des localités de la Jamésie qui sont aux prises avec une tendance à la diminution de leur population, fait en sorte qu'on préconise la formation, en région, de cohortes spécialisées dans le secteur minier. Selon les intervenants rencontrés, les compagnies minières devraient notamment mettre en place des stratégies de formation afin de s'assurer d'avoir un bassin de main-d'œuvre formé lorsque viendra le temps d'opérer la mine.

Un intervenant a souligné un désavantage possible du drainage, par l'industrie minière, de la main-d'œuvre régionale, notamment à cause des salaires alléchants, qui pourrait avoir pour effet de créer un manque de personnel dans les entreprises de la région.

#### Rétention et développement de la population en région

Toujours avec la préoccupation relative à la tendance à la dépopulation et à l'exode des jeunes en région, les intervenants de la Jamésie promeuvent un modèle de développement du territoire qui devrait encourager l'établissement de travailleurs et leurs familles en région. Si des travailleurs habitent déjà dans le nord, il faut aussi faire en sorte qu'ils puissent y rester. On déplore notamment le modèle du « fly-in, fly-out » qui est généralement associé à plusieurs projets de développement du nord, mais qui n'aide pas à la rétention des travailleurs en Jamésie. On note par contre que l'horaire de travail offert par une compagnie et qui détermine la fréquence du « fly-in et fly-out » est une mesure déterminante dans le choix d'un employeur par les travailleurs.

De plus, on déplore la façon de faire de certaines compagnies qui recrutent des travailleurs dans des villes de la Jamésie, mais qui leur demande ensuite d'être basés en Abitibi, ce qui contribue à dépeupler les villes de la Jamésie. On est d'avis que les compagnies minières devraient donc développer des stratégies afin de favoriser l'installation de travailleurs en région. Le fait, par exemple, d'atterrir à Matagami ou dans d'autres municipalités de la Jamésie lors du transport des travailleurs vers les campements miniers, et d'implanter des ports d'attache régionaux inciterait des gens à s'y installer.

#### Retombées économiques et sociales locales et régionales

Tous les intervenants rencontrés sont favorables au développement de leur région dans la mesure où des mesures soient prises afin d'assurer qu'il y ait un maximum de retombées économiques et sociales pour les Jamésiens. Plusieurs ont mentionné par exemple, l'importance de favoriser la desserte régionale pour différents produits et services, ainsi que d'évaluer le potentiel d'utilisation des infrastructures locales existantes. À Matagami par exemple, il y a un aéroport ainsi qu'une cour de transbordement reliée à la

Tableau 4-5 Préoccupations et attentes des organismes jamésiens

Organismes jamésiens rencontrés	Formation de la main-d'œuvre	Pénurie de main-d'œuvre régionale	Création d'emplois	Diffusion de l'information sur le projet, ses effets et les mesures d'atténuation	Consultation et participation des Jamésiens	Modèle de développement et conséquences sur le développement des régions (responsabilité sociale des minières)	Effets sur l'environnement	Coordination et consolidation des opérations entre compagnies minières	Retombées économiques et sociales locales et régionales	Création d'un comité de soutien et de maximisation
Municipalité de la Baie-James	•		•	•	•	•	•		•	•
Société de développement de la Baie-James	•	•	•	•	•	•	•	•	•	
Conférence régionale des élus de la Baie-James Centre local de développement de la Baie-James Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire de la Baie-James	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
COMAX Nord	•	•	•	•	•	•		•	•	•





voie ferrée. On préconise également une consolidation d'infrastructures entre des compagnies minières similaires qui pourraient exploiter une même usine de traitement située en région, ou encore une consolidation des services de transport aérien entre les différentes compagnies minières qui devront transporter des travailleurs vers le nord, et qui pourraient s'associer à des municipalités afin d'y greffer des passages à moindre prix pour les touristes.

On mentionne qu'il est également important de maximiser les retombées tant sociales qu'économiques, afin que les populations locales puissent en tirer profit même après la fermeture de la mine. Les minières doivent donc se comporter en bon citoyen corporatif et investir dans les communautés locales.

#### Consultation et participation des Jamésiens dans le développement du territoire

Le *Guide pour le développement des projets miniers en Jamésie* (CRÉBJ, 2011) indique que la région soutient les projets qui permettront de maximiser les retombées socioéconomiques en région tout en respectant l'environnement. Selon les intervenants rencontrés, cette maximisation des retombées sociales et économiques va de pair avec l'établissement d'ententes de collaboration entre la mine et les communautés régionales, qui seraient élaborées en respectant les valeurs et les orientations du développement durable. Un des intervenants déplore que les Jamésiens ne soient pas partenaires du projet au même titre que les Cris.

Plusieurs intervenants ont mentionné la nécessité de mettre en place un comité de soutien et de maximisation qui est un outil important afin de favoriser les retombées socioéconomiques. Celui-ci aide notamment la compagnie minière à rester connectée au milieu tout au long de la phase de développement et d'exploitation d'un projet. Un intervenant est également d'avis que le fait, pour une compagnie, d'avoir un siège social en région, à proximité du milieu concerné, est un avantage pour la compagnie et aide à maintenir le contact et les échanges avec les communautés locales.

Les organismes régionaux veulent donc être consultés à propos des différents projets en développement sur le territoire, afin d'avoir l'opportunité d'y apporter leur vision et leurs propositions pour la maximisation des bénéfices pour la région, notamment en assurant les liens entre les promoteurs et les compagnies régionales de biens et de services.

#### Répercussions sur l'environnement

Les intervenants rencontrés sont confiants que les répercussions sur l'environnement seront négligeables pourvu que les normes en la matière, qui sont aujourd'hui plus strictes que par le passé, seront respectées.

#### Information sur le projet

Quelques questions d'ordre technique ont été soulevées sur le projet Rose ainsi que sur les intentions d'implication socioéconomique de la mine dans les communautés jamésiennes, mais en général, les intervenants jamésiens souhaiteraient être informés davantage sur les intentions de la compagnie de s'impliquer socialement et économiquement en région.

## **4.4 PRISE EN COMPTE DES PRÉOCCUPATIONS ET ATTENTES DES PARTIES PRENANTES**

Les activités de consultation des parties prenantes ont permis de cibler les préoccupations et attentes du milieu d'accueil à l'égard du projet. Les effets du projet sur l'environnement et sur l'utilisation du territoire, la diffusion de l'information sur le projet, ses effets et les mesures d'atténuation, la formation et la création

d'emploi ainsi que les retombées économiques locales et régionales constituent des thèmes récurrents pour le milieu autochtone à l'issue des consultations réalisées à ce jour.

Avec l'objectif de bien intégrer le projet dans son milieu d'accueil et de répondre aux préoccupations du milieu autochtone, CEC prévoit mettre en place diverses mesures d'atténuation et de bonification, et ce, tant pour les phases de construction et d'exploitation que pour la phase de fermeture. Le tableau 4-6 présente les principales préoccupations et attentes du milieu autochtone face au projet et les principales mesures qui y sont associées. Ces mesures ainsi que les nombreuses autres mesures, générales et particulières, qui seront mises en place dans le cadre du projet sont listées aux sections Atténuation des effets des chapitres 6 à 9.

Mentionnons également la réalisation, à la demande de CEC, d'une étude sur les caractéristiques de la population active de la communauté d'Eastmain par l'Institut d'étude du développement international de l'Université McGill. L'objectif était d'obtenir un portrait académique et professionnel de la communauté pour que CEC et le Conseil de bande d'Eastmain puissent déterminer des programmes de formation et de perfectionnement appropriés, répondant aux besoins et aux intérêts exprimés par la communauté. On visait à identifier, parmi les personnes intéressées, une équipe qualifiée de candidats à l'emploi pour le projet. L'étude, qui a été menée sur trois semaines dans la communauté d'Eastmain, s'adressait à tous les résidents intéressés âgés de 16 ans et plus. Le taux de participation a été élevé, soit 176 des 394 personnes admissibles (Sonnenfeld et McKeeman, 2013).

En ce qui concerne le milieu allochtone, la consultation des organismes jamésiens a fait ressortir certaines préoccupations qui sont communes à celles du milieu autochtone, notamment la formation de la main-d'œuvre, la création d'emploi et les retombées économiques locales et régionales de même que la diffusion de l'information sur le projet, ses effets et les mesures d'atténuation. CEC prend en considération ces préoccupations et attentes puisque plusieurs mesures s'appliquent autant au milieu allochtone qu'autochtone. De plus, comme pour le milieu autochtone, CEC entend favoriser l'embauche de main-d'œuvre et le recours à des entreprises locales et régionales de la Jamésie.

Par ailleurs, en réponse à des préoccupations exprimées par les parties prenantes du projet, CEC prévoit des programmes de suivi spécifiques, notamment ceux qui sont énumérés ci-dessous.

Pour le milieu autochtone :

- Suivi des conditions socioéconomiques dont l'objectif est de qualifier et quantifier les retombées économiques et d'évaluer l'efficacité des mesures de bonification retenues et l'atteinte des attentes des communautés crie (voir la section 8.2.8).
- Suivi de l'usage courant des terres et des ressources à des fins traditionnelles dont l'objectif est de documenter et évaluer les effets du projet sur la pratique des activités traditionnelles du maître du trappage du terrain RE1 et des membres de sa famille ainsi que l'efficacité des mesures d'atténuation et de bonification mises en œuvre. Ce suivi repose sur des rencontres avec le maître de trappage du terrain RE1 et des membres de sa famille (voir la section 8.3.8).
- Suivi relatif au bien-être communautaire et à la santé humaine dont un des volets vise les travailleurs crie de la mine et portera sur leur intégration au milieu de travail, sur les problématiques sociales et sur l'endettement. L'autre volet de ce suivi vise la population des communautés d'Eastmain et de Nemaska et porte sur divers aspects propres au bien-être et à la santé, incluant les effets de l'augmentation de la circulation lourde sur la route Nemiscau–Eastmain-1 (voir la section 8.4.8). Notez que les données de CEC relativement au suivi social, à l'emploi et aux contrats seront rendues disponibles aux autorités crie afin de travailler en collaboration ces aspects selon des responsabilités partagées.

Pour le milieu allochtone :

- Suivi des conditions socioéconomiques dont l'objectif est de qualifier et quantifier les retombées économiques et d'évaluer l'efficacité des mesures de bonification retenues et l'atteinte des attentes des communautés régionales (voir la section 9.2.8).

Les rapports de ces suivis seront présentés au Comité d'échanges et de consultation pour discussion et dans la perspective d'ajuster ou d'améliorer les mesures proposées.

**Tableau 4-6 Principales préoccupations et attentes du milieu autochtone et mesures proposées par CEC dans le projet minier Rose lithium - tantale**

Enjeu ou préoccupation	Mesure d'atténuation ou de bonification
Effets du projet sur l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ De nombreuses mesures générales et particulières sont prévues dans le cadre de projet afin de préserver la qualité des sols, de l'eau et de l'air et protéger la flore et la faune (voir les sections Atténuation des effets des chapitres 6 et 7 portant respectivement sur le milieu physique et le milieu biologique).</li> </ul>
Effets du projet sur l'utilisation du territoire	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Informer les utilisateurs cris du territoire du calendrier des activités de construction, d'opération et d'entretien.</li> <li>→ Mesures de sensibilisation à la culture cri et au mode d'occupation des utilisateurs du territoire pour les travailleurs non Crie de la mine.</li> <li>→ Mesures visant à limiter les dérangements durant les périodes de chasse à la sauvagine au printemps et de chasse à l'original à l'automne.</li> <li>→ Interdiction des armes de chasse sur le site de la mine et au campement des travailleurs.</li> <li>→ Diverses mesures relatives à la circulation sur les routes (voir les sections Atténuation des effets du chapitre 8).</li> </ul>
Modalités et critères de formation et d'embauche	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Soutien aux organismes concernés par le développement de programmes de formation adaptés aux besoins de la mine et des membres et des entreprises de la communauté d'Eastmain.</li> <li>→ Plan de communication pour diffuser aux acteurs locaux une description des ressources humaines nécessaires au projet (ateliers d'information et de préparation à l'emploi, etc.).</li> </ul>
Création d'emplois	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Embauche d'un conseiller en emploi cri.</li> <li>→ Clauses favorisant l'embauche de travailleurs cris dans l'ERA avec la communauté d'Eastmain.</li> </ul>
Diffusion de l'information sur le projet, ses effets et les mesures d'atténuation	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Informer les utilisateurs cris du territoire et les membres de la communauté sur les mesures et moyens mis en place pour protéger l'environnement et sur les résultats du suivi environnemental.</li> <li>→ Mise en place d'un comité d'échange et de consultation afin de discuter et d'établir des solutions aux différentes problématiques liées aux activités de la mine. Ce comité pourrait comprendre des utilisateurs du territoire, des membres de la communauté d'Eastmain, des travailleurs de la mine, des représentants de services d'Eastmain ou du Conseil de bande, etc.</li> <li>→ Embauche d'un agent de liaison communautaire cri.</li> </ul>

Enjeu ou préoccupation	Mesure d'atténuation ou de bonification
Problématiques sociales	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Soutien aux organismes et intervenants des communautés crie concernées, notamment la CCSSBJ, par les problématiques sociales liées à l'usage d'alcool et de drogues, l'endettement et la planification financière et les relations familiales.</li> <li>→ Programmes de sensibilisation des employés à la pratique de saines habitudes de vie.</li> <li>→ Interdiction de consommer de l'alcool au campement minier.</li> </ul>
Relations entre travailleurs crie et allochtones	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Mise en place d'activités pour favoriser les relations harmonieuses entre travailleurs crie et non-crie.</li> </ul>
Conditions et environnement de travail des travailleurs crie à la mine	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Mesures favorisant le co-voiturage des travailleurs provenant des communautés crie.</li> <li>→ Nommer une personne responsable des relations avec les communautés crie au sein de l'équipe de direction de CEC.</li> <li>→ Offre de primes de séparation.</li> <li>→ Programme d'aide aux employés pour offrir du soutien avec la transition vers la fermeture (comité d'aide au reclassement de la main-d'œuvre).</li> </ul>
Retombées économiques et participation des Crie	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Création d'un comité de maximisation des retombées économiques locales et régionales (participation d'intervenants autochtones et allochtones) COMAX-Nord.</li> <li>→ Clauses favorisant l'économie crie dans l'ERA avec la communauté d'Eastmain.</li> </ul>
Implication sociale de la minière dans la communauté	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Dans le cadre de l'ERA, convenir de modalités visant le développement communautaire.</li> </ul>

#### 4.5 POURSUITE DE LA DÉMARCHE DE CONSULTATION ET D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES

La consultation des parties prenantes est un processus en continu qui se poursuivra au-delà du dépôt de la présente étude d'impact sur l'environnement. Pour respecter ses objectifs de consultation, CEC a l'intention de poursuivre ses relations avec les parties prenantes du projet, et ce, pendant toutes les phases de son développement.

À cet effet, un comité de liaison/mise en œuvre sera constitué afin d'assurer des communications claires entre CEC et les divers intervenants d'Eastmain. CEC a également procédé à l'embauche d'une personne d'Eastmain pour faire la liaison entre CEC, ses employés et les membres de la communauté d'Eastmain.

Également, l'ERA du projet qui est en cours de négociation et qui devrait être finalisée au début 2018 poursuit les objectifs suivants :

- veiller à l'établissement d'une relation à long terme basée sur la confiance mutuelle et le respect durant toutes les phases du projet, par le biais d'une approche de développement durable;
- établir un cadre de travail par lequel peut avoir lieu la communication et la coopération;
- prévoir des opportunités de formation, d'emploi et de contrats pour les Crie et particulièrement les Crie d'Eastmain;
- prévoir la coopération et l'implication Crie avec CEC dans la surveillance environnementale durant toutes les phases du projet;

- maintenir une relation respectueuse avec la famille du terrain de trappage RE01 d'Eastmain et prévoir des mesures spécifiques visant à donner certains bénéfices à cette dernière, notamment des opportunités de formation, d'emploi et de contrats et une participation dans la surveillance environnementale;
- prévoir l'acceptabilité sociale du projet par les Cris et confirmer leur soutien au développement et à l'opération du projet;
- faciliter le développement et l'opération du projet d'une façon efficace, profitable, sécuritaire et durable sur le plan de l'environnement;
- prévoir une approche non punitive orientée vers des solutions et mutuellement bénéfique pour une mise en œuvre appropriée de l'ERA, par le biais d'un comité de mise en œuvre et d'autres mécanismes conjoints.

Mentionnons par ailleurs que des contacts fréquents et réguliers seront maintenus entre le maître de trappage du terrain RE1 et CEC de façon à s'assurer que les activités de la mine ne nuisent pas à celles des utilisateurs du territoire et si requis, à apporter les ajustements requis.

Tel qu'indiqué précédemment à la section 4.2.4, des groupes de discussion ont eu lieu au cours de l'été 2017 dans la communauté d'Eastmain et en 2018 avec les maîtres de trappage et utilisateurs du territoire de Nemaska et de Waskaganish. Lors de ces rencontres, les participants ont été en mesure de poser des questions et d'exprimer leurs préoccupations à l'égard du projet. Le maintien des communications avec le milieu d'accueil constitue un élément fondamental auquel CEC accorde une grande importance.

#### 4.5.1 COMITÉ DE SUIVI

Conformément à la *Loi modifiant la Loi sur les mines*, la formation d'un comité de suivi est prévue par CEC avec l'objectif de favoriser l'implication de la communauté locale sur l'ensemble du projet. Ce comité sera formé dès le début de la construction du projet jusqu'à l'exécution complète des travaux prévus au plan de réaménagement et de restauration.

Comme le demande la loi, le comité de suivi sera composé d'au moins un représentant du milieu municipal, d'un représentant du milieu économique, d'un citoyen et d'un représentant d'une communauté autochtone consultée par le gouvernement à l'égard du projet.

